

COMMUNE DE
SAINT-BRIS-DES-BOIS
 (CHARENTE-MARITIME)

REVISION DU P.L.U.

ANNEXE : SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

P.L.U.	Prescrit	Débat P.A.D.D.	Projet arrêté	Approuvé
Elaboration	Le 23/07/2004	Le 27/03/2009	Le 21/10/2009	Le
Révision	Le	Le	Le	Le
Modification	Le	Le	Le	Le

Projet arrêté

Vu pour être annexé à la décision municipale

En date de ce jour

Le Maire

Etudié par :

F. DOUTREUWE
 Architecte – Urbaniste
 10, rue Pont des Monards
 17100 SAINTES

L. BARRAUD
 Géomètre - Expert
 1, rue Bichat
 17100 SAINTES

SAINT-BRIS-DES-BOIS est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

CODE	LIBELLE SERVITUDE TYPE	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE CREATION	OBJET DE LA SERVITUDE	GESTION- NAIRE
AC1	Protection des monuments historiques	Art. 1 de la loi du 31/12/1913	AM du 16/12/1986	Ancienne abbaye de Fontdouce - CIMH	S.D.A.P.
AC1	Protection des monuments historiques	Art. 1 de la loi du 31/12/1913	25/07/1973	Eglise Saint-Brice-ISMH	S.D.A.P.
AC2	Protection des sites et monuments naturels	Art. 17 de la loi du 05/02/1930	DT du 07/05/1975	Ancien village et étang de la Brèche-Site inscrit	S.D.A.P.
AS1	Protection des captages d'eau potable	Art. 20 du code de la Santé	AP du 31/12/1976	Prise d'eau de Coulonge sur Charente-secteur général	D.A.S.S.
PT2	Transmission radioélectriques	Art. L.54 à L.56 du code des P.T.T.	DT du 27/01/1975	Liaison hertzienne Angoulême-Saintes	D.R.T./P.C.
PT3	Protection des lignes téléphoniques et télégraphiques	Art. L 48 alinéa 2 du Code des P.T.T.		Câble fibre optique n°441 Burie-St-Bris-des-Bois	D.R.T./P.C.